

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

Code du déchet	Nomenclature des déchets	Branches	Sous branches
<b>02 03 03</b>	Déchets de l'extraction aux solvants	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, et la production et la transformation des aliments.	Déchets provenant de la préparation et de la transformation des fruits, des légumes, des céréales, des huiles alimentaires , du cacao, du café, du thé et du tabac ,de la production de conserve, de la production de levures et d'extraits de levures, de la préparation et de la fermentation de la mélasses.
<b>02 07 02</b>	Déchets de la distillation de l'alcool	Déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche, et la production et la transformation des aliments.	Déchets provenant de la production de boissons alcooliques (sauf café, thé et cacao).
<b>03 01 01</b>	Déchets d'écorce et de liège	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la transformation du bois et la fabrication de panneaux et de meubles.
<b>03 01 05</b>	Sciure de bois, copeaux, chutes, bois , panneaux de particules et placages autres que ceux visés à la rubrique 03 01 04	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la transformation du bois et la fabrication de panneaux et de meubles.
<b>03 03 01</b>	Déchets d'écorce et de liège	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton	Déchets provenant de la production et la transformation de papier ,de carton et de pâte à papier .

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

<b>03 03 05</b>	Boues de désencrage provenant du recyclage du papier	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la production et la transformation de papier, de carton et de pâte à papier
<b>03 03 07</b>	refus séparés mécaniquement provenant du broyage de déchets de papier et de carton	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la production et la transformation de papier, de carton et de pâte à papier.
<b>03 03 08</b>	Déchets provenant du tri de papier et de carton destinés au recyclage	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la production et la transformation de papier ,de carton et de pâte à papier.
<b>03 03 10</b>	Refus fibreux, boues de fibres, de charge et de couchage provenant de la séparation mécanique	Déchets provenant de la transformation du bois et de la production de panneaux et de meubles, à cellules ouvertes, de papier et de carton.	Déchets provenant de la production et la transformation de papier ,de carton et de pâte à papier.
<b>04 02 09</b>	Matériaux composites (textile imprégné, élastomère, plastomère)	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile.	Déchets provenant de l'industrie du textile
<b>04 02 10</b>	matières organiques issues de produits naturels (par exemple, graisse, cire)	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile.	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile
<b>04 02 15</b>	Déchets provenant des finitions autres que ceux visés à la rubrique 04 02 14	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile.	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile
<b>04 02 17</b>	Teintures et pigments autres que ceux visés au 04 02 16	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile.	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile
<b>04 02 21</b>	Fibres textiles non ouvrées	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

		et du textile.	
<b>04 02 22</b>	Fibres textiles ouvrées	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile	Déchets de l'industrie du cuir, la fourrure et du textile
<b>05 01 10</b>	Boues provenant du traitement in situ des effluents autres que celles visées à la rubrique 05 01 09	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Déchets provenant du raffinage du pétrole
<b>05 01 14</b>	Déchets provenant des colonnes de refroidissement	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Déchets provenant du raffinage du pétrole
<b>05 01 17</b>	Mélanges bitumineux	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Déchets provenant du raffinage du pétrole
<b>05 06 04</b>	Déchets provenant des colonnes de refroidissement	Déchets provenant du raffinage du pétrole, de la purification du gaz naturel et du traitement pyrolytique du charbon	Déchets provenant du traitement pyrolytique du charbon
<b>06 13 03</b>	Le noir de carbone	Déchets des procédés de la chimie minérale	Déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs
<b>07 02 13</b>	Déchets plastiques	Déchets des procédés de la chimie organique	Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
<b>07 02 17</b>	déchets contenant des silicones autres que ceux visés à la rubrique 07 02 16	Déchets des procédés de la chimie organique	Déchets provenant de la FFDU de matières plastiques, caoutchouc et fibres synthétiques
<b>08 01 12</b>	Déchets peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

		revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	
<b>08 01 14</b>	Boues provenant de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 13	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
<b>08 01 16</b>	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 15	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
<b>08 01 18</b>	Déchets provenant de décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
<b>08 01 20</b>	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
<b>08 02 02</b>	Boues aqueuses contenant des matériaux céramiques	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU d'autres produits de revêtement (y compris des métaux céramiques)

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

<b>08 03 07</b>	Boues aqueuses contenant de l'encre	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impressions
<b>08 03 08</b>	Déchets liquides aqueux contenant de l'encre	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impressions
<b>08 03 13</b>	Déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impressions
<b>08 03 15</b>	Boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impressions
<b>08 03 18</b>	Déchets de toner d'impression autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU d'encres d'impressions

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

<b>08 04 10</b>	Déchets de colles et mastics autres que visés à la rubrique 08 04 19	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
<b>08 04 12</b>	Boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
<b>08 04 14</b>	Boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
<b>08 04 16</b>	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15	Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), Mastics et encres d'impression.	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
<b>11 01 14</b>	Déchets de dégraissage autres que ceux visés à la rubrique 11 01 13	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux et de l'hydrométallurgie des métaux non ferreux.	Déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux (par exemple procédés de galvanisation ,de revêtement de zinc, de décapage ,de gravure, de dégraissage alcalin et d'anodisation)
<b>12 01 05</b>	Déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques.	Déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface et matières plastiques
<b>19 08 09</b>	Mélanges de graisse et	Déchets provenant des installations de	Déchets provenant d'installations de traitement des

## Classement les combustibles secondaires par branches selon le catalogue européen /Marocain des déchets

	d'huile provenant de la séparation huile /eaux usées contenant seulement des huiles et graisses alimentaires	gestion des déchets, des stations d'épuration des eaux usées hors site et de préparation d'eau destinée à la consommation humaine et d'eau à usage industriel.	eaux usées non spécifiés ailleurs
<b>20 01 25</b>	Huiles et matières grasses alimentaires	Déchets municipaux (Déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément.	Fractions collectées séparément (sauf section 05 01)
<b>20 01 28</b>	Peintures, encres ,colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27	Déchets municipaux (Déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément.	Fractions collectées séparément (sauf section 05 01)